

**ACCIDENT**

**survenu à l'avion immatriculé F-BTBX**

<b>Evénement :</b>	décrochage en dernier virage à faible hauteur.
<b>Cause probable :</b>	mauvaise appréciation des conditions d'atterrissage.

**Conséquences et dommages :** un blessé grave, deux blessés légers, aéronef détruit.

**Aéronef :** avion Robin DR 300 - 108.

**Date et heure :** dimanche 27 septembre 1998 à 15 h 30.

**Exploitant :** club.

**Lieu :** Le Val-Saint-Père (50).

**Nature du vol :** voyage.

**Personnes à bord :** pilote+2.

**Titres et expérience :**

- pilote, 61ans, TT de 1984, 326 heures de vol dont 33 sur type et 5 heures sur type dans les trois mois précédents.
- passager avant droit, 70 ans, TT de 1963, 2550 heures de vol dont 20 heures sur type dans les trois mois précédents.
- passager arrière, élève pilote.

**Conditions météorologiques :** estimées sur le site de l'accident : vent 300° à 320° / 12 à 15 kt rafales 20 à 25 kt, visibilité supérieure à 10 km, SCT à 1300 pieds, température 18 °C, QNH 1000 hPa.  
phénomène significatif : le vent de nord-ouest pouvait être turbulent à cause de la configuration locale.

**Circonstances**

En provenance de Cherbourg le pilote survole à deux reprises l'aérodrome pour se renseigner sur les conditions d'atterrissage et alerter des personnes sur la piste. Il passe ensuite en vent arrière pour la piste 31 (non revêtue, distance disponible à l'atterrissage : 500 mètres).

Le pilote a indiqué qu'en dernier virage, vers 180 pieds, avec un cran de volets sorti, l'aile gauche a subi une légère abattée. Il a contré ce changement d'assiette au palonnier et a remis les gaz. L'avion a décroché et s'est écrasé contre une haie à 530 mètres du seuil de piste.

De l'enquête il ressort que :

- l'avion avait décollé avec une surcharge de 8 kg.
- l'avion en finale avait une surcharge de 35 kg pour l'atterrissage.
- le pilote indique qu'il n'a pas effectué de devis de masse à l'atterrissage.

- le pilote connaissait l'aérodrome.